

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 6 juillet 2015, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

Mme Doris Lavoie, Mairesse  
M. Robert Duchesne, conseiller district # 1  
Mme Éliane Champigny conseillère district # 3  
M. Marc Richard, conseiller district # 5  
M. Christian Desgagnés, conseiller district # 6

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

**ABSENTS :**

M. Yves Rossignol, conseiller district # 2  
M. René Perron, directeur général

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4546-2015**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 4.O. Embauche de deux (2) journaliers temporaires
10. Affaires nouvelles
  - 10.A. Motion de félicitations - Parc commémoratif Curé-Hébert
  - 10.B. Motion de félicitations - Fête nationale (bénévoles)
  - 10.C. Report du feu d'artifice et des jeux gonflables
  - 10.D. Résolution de la Commission scolaire - Bâtiment sanitaire (SIQ)

**3.B. REMISE DES TROUSSES AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il y a remise de la trousse aux nouveaux arrivants présents ainsi que prise de photos. Ceux qui sont absent seront ultérieurement contactés.

**3.C. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MAI 2015, DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 JUIN 2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2015, de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015 et de la séance et de la séance spéciale du 11 juin 2015

## ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
  - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
  - 3.B. Remise des trousseaux aux nouveaux arrivants
  - 3.C. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2015, de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015 et de la séance spéciale du 11 juin 2015
  - 3.D. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2015, de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015 et de la séance spéciale du 11 juin 2015
  - 3.E. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2015, de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015 et de la séance spéciale du 11 juin 2015
  - 3.F. Constat de la vacance au poste du district # 4
  - 3.G. Calendrier du scrutin élection partielle district #4
4. Résolutions
  - 4.A. Fédération Québécoise des Municipalités - Congrès 2015
  - 4.B. Caisse Desjardins des Cinq-Cantons - Protocole d'entente Route Verte
  - 4.C. Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. - Offre de services pour différentes interventions en matière d'harcèlement psychologique au travail
  - 4.D. Dépôt des indicateurs de gestion 2014 - Municipalité d'Hébertville
  - 4.E. Société d'aide au développement de la collectivité Lac-Saint-Jean-Est (SADC) autorisation signature pour le protocole d'entente pour le plan directeur Mont Lac-Vert
  - 4.F. Domaines de villégiature - Suivi de l'inventaire
  - 4.G. Fondation équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean - Invitation tournoi de golf
  - 4.H. APCHQ Lac-Saint-Jean - Invitation tournoi de golf
  - 4.I. ADMQ Zone 14 - Invitation colloque de zone
  - 4.J. Conteneur de chasse - protocole d'entente
  - 4.K. Solican Lac-Saint-Jean-Est - Tournoi de golf
  - 4.L. Offre de services pour les calculs de volume en matériel prélevé dans les sablières et gravières
  - 4.M. Fourrière municipale d'Alma - Offre de services 2015-2016
  - 4.N. Développements domiciliaires - Offres de services pour la phase avant projet

## 5. Correspondance

- 5.A. Rue Pelletier - Plainte pour signaler l'accumulation d'eau de pluie sur la chaussée
- 5.B. Fédération des Villages-relais du Québec - Bulletin du réseau
- 5.C. Mouvement Action chômage Lac-Saint-Jean - Campagne de recrutement de membre de soutien
- 5.D. Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014
- 5.E. Centre d'expertise hydrique Québec - Dépôt du sommaire de gestion des eaux retenues - Aménagement Kénogami
- 5.F. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Dépôt du Plan de développement agroalimentaire révisé
- 5.G. Demande à Greenpeace - Résolution de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- 5.H. Demande à Greenpeace - Résolution de la Municipalité de Saint-Nazaire
- 5.I. Culture pour tous - Invitation aux 19<sup>ième</sup> Journées de la culture
- 5.J. Havre Curé-Hébert - Demande d'identification
- 5.K. Ville d'Alma - Appui à l'agriculture pour le maintien de la gestion de l'offre dans son intégralité
- 5.L. Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma - Rapport annuel 2014
- 5.M. Solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean - Répertoire d'initiatives municipales
- 5.N. MRC Lac-Saint-Jean-Est - Rapport d'activités 2014-2015 du pacte rural
- 5.O. Recif 02 - Remerciements
- 5.P. Fondation des œuvres du Havre de l'Hospitalité - Remerciements

## 6. Loisirs et culture

- 6.A. Club Quad de la Montagne - Droit de passage
- 6.B. Camp de jour - Information sur la location d'un minibus
- 6.C. Festiballe 2015 - Dépôt des états financiers

## 7. Urbanisme

- 7.A. Autorisation de droit de passage du sentier pédestre du lac Kénogami dans le secteur du Mont Lac-Vert
- 7.B. Adoption du règlement 470-2015 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 367-2004 et ses amendements en vigueur
- 7.C. Embauche d'une personne ressource à l'urbanisme - Modification de la résolution # 4459-2015
- 7.D. Autorisation des travaux - 649 rue La Barre
- 7.E. Demande d'une nouvelle analyse - Dérogation mineure # 2015-03

## 8. Dons et subventions

- 8.A. Festival de l'Ascension en fête - Demande d'aide financière
- 8.B. Chorale Uni-Sol d'Hébertville - Demande pour utilisation du gazebo de la plage municipale
- 8.C. Calacs entre Elles - Demande d'aide financière 2015-2016

8.D. Rassemblement du patrimoine motorisé -  
Demande d'aide financière

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

10.B. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

**3.D. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MAI 2015, DE LA  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015 ET DE  
LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 JUIN 2015**

4548-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2015, de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015 et de la séance spéciale du 11 juin 2015 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

**3.E. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE  
DU 20 MAI 2015, LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
1<sup>ER</sup> JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU 11 JUIN 2015**

Aucun commentaire soulevé.

**3.F. CONSTAT DE LA VACANCE AU POSTE DU  
DISTRICT # 4**

Suite à la démission de M. Delano Guérin, la vacance au poste du district # 4 est constatée.

**3.G. CALENDRIER DU SCRUTIN ÉLECTION  
PARTIELLE DISTRICT #4**

En référence au point 3.F., il y aura donc élection partielle à ce poste. Date de vote par anticipation : 25 octobre 2015 et vote régulier : 1 novembre 2015. Les calendriers du processus électoral seront disponibles sur le site de la Municipalité.

4. RÉSOLUTIONS

**4.A FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS - CONGRÈS 2015**

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès annuel de la FQM à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une fois par année le congrès de la Fédération québécoise des municipalités permet aux élus municipaux d'échanger sur des préoccupations communes;

CONSIDÉRANT QUE le congrès propose divers ateliers, des tables d'échanges et des cliniques juridiques;

4549-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription et la participation de M. Marc Richard et de la mairesse Mme Doris Lavoie au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015 pour la somme de 695 \$ plus taxes par personne, plus les frais afférents.

D'autoriser également la mairesse Mme Doris Lavoie à participer à la formation offerte le 23 septembre au coût de 325 \$ et de défrayer également les frais relatifs à cette journée additionnelle.

Dans le cas d'incapacité d'un élu à assister au congrès, le conseiller M. Christian Desgagnés est nommé substitut.

#### **4.B. CAISSE DESJARDINS DES CINQ CANTONS - PROTOCOLE D'ENTENTE ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons pour la Route Verte;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à être signé entre les parties concernées;

4550-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente et tous les documents s'y rattachant.

#### **4.C. LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C - OFFRE DE SERVICES POUR DIFFÉRENTES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la nécessité d'informer les employés et les élus sur le harcèlement psychologique au travail;

CONSIDÉRANT le climat actuel qui règne au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer du respect du Code d'éthique autant pour les élus que pour les employés;

4551-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian

Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de formation portant le numéro GS-940-12855 des Avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C. au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables. La formation devant être dispensée après la période des vacances estivales. À noter que le prochain élu du district #4 suivra ultérieurement ladite formation.

#### **4.D. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014**

CONSIDÉRANT les obligations ministérielles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté de transparence des membres du Conseil municipal;

**4552-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2014 et de permettre à l'administration le transfert au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

#### **4.E. SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ LAC-SAINT-JEAN-EST (SADC) AUTORISATION SIGNATURE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PLAN DIRECTEUR MONT LAC-VERT**

CONSIDÉRANT la résolution 4513-2015 adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 concernant la participation financière de la SADC à la réalisation d'un plan directeur du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à être signé avec la SADC;

CONSIDÉRANT le mandat de gestion confié à Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert;

**4553-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert, monsieur Guy Larouche à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière de la SADC pour la mise en place du plan directeur.

#### **4.F. DOMAINE DE VILLÉGIATURE - SUIVI DE L'INVENTAIRE**

CONSIDÉRANT la démarche entreprise auprès des diverses associations de villégiature à savoir l'état de leur membership;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus et qui seront transmis aux représentants de chaque association;

**4554-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De vérifier l'exactitude des réponses obtenues, de rencontrer chaque représentant et de leur expliquer la suite du dossier, c'est-à-dire le service de collecte des matières résiduelles par la RMR Lac-Saint-Jean ou par un contrat privé.

**4.G. FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - INVITATION TOURNOI DE GOLF**

**4555-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse Mme Doris Lavoie à participer au tournoi de golf de la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean qui aura lieu le 11 août 2015 en défrayant les coûts d'inscription totalisant 150 \$ au club de Golf Lac-Saint-Jean.

**4.H. APCHQ LAC-SAINT-JEAN - INVITATION TOURNOI DE GOLF**

**4556-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse Madame Doris Lavoie à participer au tournoi de golf de l'APCHQ Lac-Saint-Jean qui aura lieu le 13 août 2015 en défrayant les coûts d'inscription totalisant 150 \$ plus les taxes applicables au club de Golf Lac-Saint-Jean.

**4.I. ADMQ ZONE 14 - INVITATION COLLOQUE DE ZONE**

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ tient des colloques de zone (régional) afin de diminuer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers de ce colloque sont juridiques et qu'ils portent sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, ainsi que sur la sensibilisation et la prévention en matière de santé psychologique;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque se tiendra le 17 septembre à Dolbeau-Mistassini;

**4557-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la participation du directeur général et de la directrice générale adjointe à ce colloque de zone, au coût de 120 \$ soit 60 \$ par personne. Les frais de déplacement seront pris également en considération.

**4.J. CONTENEUR DE CHASSE - PROTOCOLE D'ENTENTE**

**4558-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et nom de la

municipalité d'Hébertville, le protocole d'entente pour le service des conteneurs de chasse. La Municipalité devra payer les frais de location dudit conteneur et en assurer une surveillance journalière pour le maintien de la propreté des lieux et la mise en place de mesures pour la faire respecter.

Le service couvrira la période située entre le 5 septembre et le 31 octobre 2015. La levée du conteneur sera effectuée sur une base hebdomadaire et la demande pour les levées supplémentaires devra être faite par la municipalité, directement à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

#### **4.K. SOLICAN LAC-SAINT-JEAN-EST - TOURNOI DE GOLF**

**4559-2015**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse, Mme Doris Lavoie, à participer au tournoi ayant lieu le 27 août 2015 au Club de Golf Lac-Saint-Jean en défrayant les coûts d'inscription totalisant 130 \$ taxes incluses.

#### **4.L. OFFRE DE SERVICES POUR LES CALCULS DE VOLUME DE MATÉRIEL PRÉLEVÉ DANS LES SABLIERES ET GRAVIÈRES**

CONSIDÉRANT le règlement 392-2008 ayant pour objet la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la perception du droit payable par les exploitants sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la vérification de l'exactitude de la déclaration desdits droits perçus;

**4560-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat pour le relevé des calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières de « 2526-0100 Québec Inc. (Terrassement Jocelyn Fortin) », ainsi que « Gravier Donckin Simard & Fils Inc. » pour les années 2014-2015 à Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs-géomètres pour un montant 14 385 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.M. FOURRIÈRE MUNICIPALE D'ALMA - OFFRE DE SERVICES 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité délivre des licences pour les propriétaires ayant un ou des chiens;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de licence génère un montant d'environ 4000 \$ par année;



**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes concernant des chiens et des chats errants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a aucune directive établie concernant les animaux errants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fourrière municipale d'Alma a présenté une offre de service pour une période d'un an, soit du 30 mai 2015 au 30 mai 2016;

**4561-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Fourrière d'Alma 2007 (9176-2401 Québec inc.) pour ses services, soit la réception, l'hébergement et l'euthanasie d'animaux pour un montant de 1 300 \$ plus taxes applicables selon la facture # 121769.

#### **4.N. DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES - OFFRES DE SERVICES POUR LA PHASE AVANT PROJET**

**CONSIDÉRANT** la résolution 4125-2014 relative au partenariat entre la Municipalité et les promoteurs;

**CONSIDÉRANT** les travaux de conception et d'ingénierie préliminaire des projets de développements domiciliaires;

**CONSIDÉRANT** les offres de services de Mageco Consultants inc. portant les numéros ODS15-06-0006 pour le développement Simard et ODS15-06-0007 pour le développement Stélar aux coûts respectifs de 18 325 \$ et 11 350 \$ plus les taxes applicables;

**4562-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le mandat de conception et d'ingénierie préliminaire des projets de développements domiciliaires à Megeco Consultants inc. portant les numéros ODS15-06-0006 pour le développement Simard et ODS15-06-0007 pour le développement Stélar aux coûts respectifs de 18 325 \$ et 11 350 \$ plus les taxes applicables.

La participation financière des promoteurs pour la réalisation de ces deux mandats sera de l'ordre de 50 % des coûts défrayés par la municipalité d'Hébertville.

#### **4.O. EMBAUCHE DE DEUX (2) JOURNALIERS TEMPORAIRES**

**CONSIDÉRANT** la somme de travail à faire dans la saison estivale;

**CONSIDÉRANT** le droit des employés municipaux à prendre des vacances;

**CONSIDÉRANT** l'absence prolongée pour maladie d'un employé des travaux publics;

4563-2015

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire du poste de concierge d'un employé des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'engager deux ressources sur une base temporaire;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale adjointe à procéder à des entrevues afin d'employer deux ressources temporaires, pour la période estivale. La date de début d'emploi est fixée au 13 juillet 2015. Les employés engagés seront rémunérés selon les dispositions de la convention collective des employés municipaux en vigueur à Hébertville.

## 5. CORRESPONDANCE

### 5.A. RUE PELLETIER - PLAINTÉ POUR SIGNALER L'ACCUMULATION D'EAU DE PLUIE SUR LA CHAUSSÉE

La Municipalité d'Hébertville a reçu une plainte pour signaler l'accumulation d'eau de pluie dans la rue Pelletier. Il y aura une évaluation des travaux à réaliser pour corriger la situation.

### 5.B. FÉDÉRATION DES VILLAGES RELAIS DU QUÉBEC - BULLETIN DU RÉSEAU

Le bulletin du réseau des Villages-Relais est déposé aux archives pour consultation publique.

### 5.C. MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN - CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE MEMBRE DE SOUTIEN

L'organisme entame une campagne de recrutement de membre de soutien 2015.

### 5.D. TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2014 aux archives pour consultation publique.

### 5.E. CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE QUÉBEC - DÉPÔT DU SOMMAIRE DE GESTION DES EAUX RETENUES - AMÉNAGEMENT KÉNOGAMI

Dépôt du sommaire de plan de gestion aux archives pour consultation publique.

### 5.F. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - DÉPÔT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE RÉVISÉ

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est dépose la version finale du plan de développement agroalimentaire révisé. Celui-ci a été adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil du 13 mai dernier. Le document est classé aux archives.

### 5.G. DEMANDE À GREENPEACE - RÉOLUTION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est dépose sa résolution qui traite de Greenpeace et de ses interventions médiatiques au sujet de l'industrie forestière et de la forêt boréale. Le document est classé aux archives.

**5.H. DEMANDE À GREENPEACE - RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

La municipalité de Saint-Nazaire dépose sa résolution qui traite de Greenpeace et de ses interventions médiatiques au sujet de l'industrie forestière et de la forêt boréale. Le document est classé aux archives.

**5.I. CULTURE POUR TOUS - INVITATION AUX 19<sup>ÈME</sup> JOURNÉES DE LA CULTURE**

L'évènement se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2015. Les Arts et la ville s'associent à Culture pour tous et invitent les municipalités du Québec à participer à cet évènement. Exceptionnellement pour 2015, la Municipalité d'Hébertville ne pourra y participer.

**5.J. HAVRE CURÉ-HÉBERT - DEMANDE D'IDENTIFICATION**

La Municipalité a reçu une demande pour une nouvelle affiche (coin Labonté/Potvin sud) pour indiquer le Havre Curé-Hébert.

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4564-2015

D'autoriser l'achat de cette affiche et d'en partager les coûts à parts égales avec la résidence du Havre Curé-Hébert.

**5.K. VILLE D'ALMA - APPUI À L'AGRICULTURE POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION DE SON INTÉGRALITÉ**

La ville d'Alma transmet la résolution # 343-16-2015, cette dernière appuie l'Union des Producteurs agricoles et fait appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP. Le document est classé aux archives.

**5.L. FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA - RAPPORT ANNUEL 2014**

Le rapport annuel de l'organisme est déposé aux archives pour consultation publique.

**5.M. SOLIDARITÉ POPULAIRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RÉPERTOIRE D'INITIATIVES MUNICIPALES**

Remerciements pour la participation municipale à leurs activités.

**5.N. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - RAPPORT  
D'ACTIVITÉS 2014-2015 DU PACTE RURAL**

Le rapport d'activités 2014-2015 est déposé aux archives pour consultation publique.

**5.O. RECIF 02 - REMERCIEMENTS**

Remerciements pour l'aide financière octroyée.

**5.P. FONDATION DES ŒUVRES DU HAVRE DE  
L'HOSPITALITÉ - REMERCIEMENTS**

La Fondation des œuvres du Havre de l'Hospitalité remercie la Municipalité pour sa contribution financière à l'occasion de la campagne de financement 2015.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**6.A. CLUB QUAD DE LA MONTAGNE - DROIT DE  
PASSAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2297-2010 concernant la tolérance de circulation de véhicules hors route dans les rues de la Municipalité n'est plus valide;

**CONSIDÉRANT QUE** la saison 2015 du Club Quad de la Montagne est présentement en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a le pouvoir d'autoriser la circulation de véhicules hors route SUR les voies publiques sous sa gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un sentier balisé qui se termine à la rue La Barre et qu'aucun autre sentier ne permet de rejoindre les sentiers existants à Hébertville-Station et Saint-Bruno;

**4565-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un droit de passage au Club Quad de la Montagne pour l'année 2015, sur l'emprise des routes suivantes:

Rue Labarre (de la route 169 à la rue Racine)  
Rue Racine (de la rue La Barre à la rue Morin)  
Rue Morin (de l'intersection de la rue Racine à la rue Turgeon)  
Rue Turgeon (de l'intersection de la rue Morin à la limite intermunicipale)  
Rang Saint-Charles (de l'intersection de la rue Turgeon au chemin d'accès à la porcherie).

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour information.

**QUE** le Club Quad de la Montagne s'engage à respecter les conditions émises par ledit Conseil municipal :

- Effectuer à ses frais et sous sa responsabilité entière, tous les travaux nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de l'assiette du droit de passage sur l'emprise des routes énoncées ci-dessus;

- De circuler de manière respectueuse avec une vitesse réduite de 20km/h en milieu urbain;

- De travailler sur une solution permanente pour l'année 2016 et que celle-ci sera présentée au Conseil municipal pour la circulation des VTT sur le territoire d'Hébertville;

- Remettre, à l'expiration du droit de passage susdit des lieux, dans l'état auquel il se trouve en date de la signature de la présente entente et en particulier, enlever toute balise et tout panneau de signalisation et à exécuter les travaux nécessaires à cette fin;

- De payer tout dommage causé aux emprises de routes;

- De laisser circuler sur les sentiers visés, exclusivement les détenteurs (trices) de permis en règle du Club Quad de la Montagne

#### **6.B. CAMP DE JOUR - INFORMATION SUR LA LOCATION D'UN MINIBUS**

**4566-2015**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la location d'un véhicule pour les besoins du camp de jour 2015 au coût approximatif de 3 000 \$.

#### **6.C. FESTIBALLE 2015 - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

**4567-2015**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le résumé et le réalisé final des états financiers du Festiballe Hivernale 2015 tel que déposé.

### **7. URBANISME**

#### **7.A. AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE DU SENTIER PÉDESTRE DU LAC KÉNOGAMI DANS LE SECTEUR DU MONT LAC-VERT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du parc régional du lac Kénogami souhaite régulariser l'ensemble du sentier pédestre du lac Kénogami;

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier pédestre débute au sommet des pentes de ski du Mont Lac Vert;

**CONSIDÉRANT QUE** le randonneur doit emprunter un chemin d'accès à partir du stationnement du Mont lac-Vert afin d'accéder au sentier;

**CONSIDÉRANT QUE** le randonneur doit parcourir environ 3km sur la propriété du Mont Lac-Vert avant que le sentier soit sur les terres publiques;

**4568-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville est propriétaire du centre de ski Mont Lac-Vert;

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un droit de passage à la Corporation du parc régional du Lac Kénogami pour le chemin d'accès au sentier ainsi qu'une partie du sentier pédestre sur le Mont Lac-Vert aux endroits désignés à cette fin.

**7.B. ADOPTION DU RÈGLEMENT 470-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 367-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Règlement 470-2015 modifiant le règlement sur les permis et certificats 367-2004 et ses amendements en vigueur :

**ATTENDU QU'**une partie du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) entre en vigueur le 2 mars 2015, notamment les articles 11 à 30;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont chargées d'appliquer les chapitres 3 et 4 de ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour assurer la prise en charge de ses nouvelles responsabilités, la municipalité entend adopter un règlement prévoyant la délivrance de permis de construction pour un prélèvement d'eau et préciser les documents que les requérants d'un permis devront soumettre au soutien de leur demande de permis;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats;

**ATTENDU QU'un** avis de motion a dûment été donné lors d'une séance précédente;

**ATTENDU QUE** l'objectif du présent règlement est de prévoir des dispositions normatives pour encadrer les ouvrages de prélèvement d'eau;

**4569-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Article I**

Le présent règlement porte le titre de : «Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats ».

**Article II**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article III**

L'article 5.3.13 du chapitre 5 du règlement 367-2004 est modifié. Il se lira comme suit dorénavant :

### **5.3.13 Prélèvement d'eau ou système de géothermie**

#### Article IV

Un nouvel article 5.3.13.1 est ajouté au chapitre 5 du règlement 367-2015. Cet article traite de la nécessité du certificat d'autorisation et se lira comme suit :

#### **5.3.13.1. Nécessité du certificat d'autorisation**

L'aménagement, l'implantation, le scellement, l'approfondissement, la fracturation ou l'obturation d'un prélèvement d'eau souterraine est subordonné à l'émission d'un certificat d'autorisation.

L'aménagement, l'installation, la modification d'un prélèvement d'eau de surface sont subordonnés à l'émission d'un certificat d'autorisation.

L'aménagement, l'installation, le scellement, l'approfondissement, l'obturation ou la fracturation d'un système de géothermie prélevant de l'eau (circuit ouvert) ou ne prélevant pas d'eau (circuit fermé) est subordonné à l'émission d'un certificat d'autorisation.

#### Article V

Un nouvel article 5.3.13.2 est ajouté au chapitre 5 du règlement 367-2015. Cet article traite des documents à fournir pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et il se lira comme suit :

#### **5.3.13.2 Documents à soumettre**

Pour toute demande de certificat d'autorisation pour un prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie, les documents suivants doivent être soumis au moment de la demande de permis. Ces documents doivent être préparés et signés par une personne membre d'un ordre professionnel compétent :

1. Un plan de localisation, montrant :
  - a) La localisation précise du prélèvement d'eau ou de toutes les composantes du système de géothermie ne prélevant pas d'eau;
  - b) La localisation du point de rejet des eaux pour un système de géothermie prélevant de l'eau;
  - c) La localisation de toutes les composantes des installations

- septiques sur le terrain visé et sur les terrains voisins, le cas échéant;
- d) La localisation d'une aire de compostage, d'une cour d'exercice, d'une installation d'élevage, d'un ouvrage de stockage de déjections animales, d'une parcelle, d'un pâturage ou des terrains où s'exerce l'exploitation d'un cimetière, sur le terrain visé et sur les terrains voisins, le cas échéant;
  - e) La limite d'une plaine inondable et sa récurrence (0-20 ans ou 20-100 ans) le cas échéant;
  - f) La ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau et les limites de la rive, le cas échéant;
  - g) L'élévation du terrain une fois aménagé au pourtour du prélèvement et celle du dessus de l'ouvrage projeté, par rapport à un repère de nivellement;
  - h) Un document indiquant la date prévue de réalisation des travaux.
2. Un plan de construction du prélèvement, montrant, dans le cas d'un prélèvement d'eaux souterraines :
- a) Le type d'ouvrage, ses composantes, ses matériaux et la méthode de construction;
  - b) L'aménagement du terrain dans les 3 mètres autour du site de prélèvement;
  - c) les méthodes qui seront utilisées pour minimiser l'érosion et la coupe de végétation, revégétaliser la rive et limiter l'apport de sédiment dans l'eau lors de la construction, le cas échéant;
  - d) L'usage actuel et projeté du terrain.
3. Un plan de construction du prélèvement, montrant, dans le cas d'un prélèvement d'eaux de surface:
- a) Le type d'ouvrage, ses composantes, ses matériaux et la méthode de construction;
  - b) Un plan montrant la ligne des hautes eaux et la limite de la rive;
  - c) Les méthodes qui seront utilisées pour minimiser l'érosion de la rive et la coupe de végétation, revégétaliser la rive et limiter les interventions sur le littoral et l'apport de sédiment dans l'eau lors de la construction, le cas échéant.
4. Un plan de construction montrant, dans le cas d'un système de géothermie ne prélevant pas d'eau :
- a) Les composantes du système de géothermie;
  - b) La localisation, la profondeur et la longueur de la boucle géothermique;
  - c) L'identification des fluides utilisés dans la boucle géothermique;
  - d) L'aménagement du sol au-dessus des composantes souterraines.



5. Une preuve que le demandeur a confié le mandat de supervision des travaux de scellement à un professionnel, le cas échéant.
6. Une ou des photographies récentes du site visé.

#### Article VI

Un nouvel article 5.3.13.3 est ajouté au chapitre 5 du règlement 367-2015. Cet article traite des exceptions et se lira comme suit :

##### **5.3.13.3. Exceptions**

1. Lorsque le prélèvement est rendu nécessaire par l'arrêt d'approvisionnement en eau assuré par une installation voisine et que les distances minimales prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) ne peuvent être respectées, les plans et documents indiqués aux articles 5.3.13.1 et 5.3.13.2 doivent être préparés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En plus des plans et documents indiqués, l'ingénieur doit recommander les distances alors applicables, en s'assurant de minimiser les risques pouvant affecter la qualité des eaux souterraines prélevées.

2. Lorsque le prélèvement est rendu nécessaire pour le remplacement, le scellement, l'approfondissement ou la fracturation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine existante le 2 mars 2015 et que les distances minimales prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) ne peuvent être respectées, les plans et documents indiqués aux articles 5.3.13.1 et 5.3.13.2 doivent être préparés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En plus des plans et documents indiqués, l'ingénieur doit attester, dans une étude hydrogéologique, l'une ou l'autre des situations suivantes:

- a) la présence d'une formation géologique superficielle peu perméable assure une protection naturelle des eaux souterraines;
- b) une configuration de terrain ou une infrastructure à proximité assure la protection de la qualité des eaux souterraines au regard d'incidents ou d'activités pouvant se produire au sein de l'aire visée;

- c) la conception de l'installation de prélèvement d'eau souterraine offre une protection équivalente;
- d) les dimensions du terrain ne permettent pas de respecter les distances en raison de la présence d'une construction principale autorisée par une municipalité.  
Les distances applicables sont déterminées par le professionnel qui s'assure de minimiser les risques pouvant affecter la qualité des eaux souterraines.

Article VII

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

**7.C. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESSOURCE À L'URBANISME - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 4459-2015**

**4570-2015**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'horaire de travail proposé dans la résolution 4459-2015;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE LIRE CE QUI SUIT :**

La ressource en urbanisme sera partagée sur une base annuelle entre les Municipalités d'Hébertville, Hébertville-Station et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, selon le calendrier proposé :

**Période estivale (avril à septembre)**

	HÉBERTVILLE	HÉBERTVILLE- STATION	MÉTABETCHOUAN
LUNDI	Ressource		
MARDI	Ressource		
MERCREDI	Ressource		
JEUDI		Ressource	
VENDREDI			

**Période hivernale (octobre à Mars)**

	HÉBERTVILLE	HÉBERTVILLE- E-STATION	MÉTABETCHOUAN
LUNDI	Ressource		
MARDI	Ressource		
MERCREDI			Ressource
JEUDI		Ressource	
VENDREDI			

**7.D. AUTORISATION DES TRAVAUX - 649 RUE LA BARRE**

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**4571-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux au 649, rue La Barre, soit la modification du revêtement mural en Canexel de couleur ambre d'automne et l'agrandissement en cour arrière selon le modèle recommandé par le SARP et le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**7.E. DEMANDE D'UNE NOUVELLE ANALYSE - DÉROGATION MINEURE #2015-03**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires n'ont pas été en mesure de se présenter à la séance publique du 1<sup>er</sup> juin 2015;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent expliquer leur dossier;

CONSIDÉRANT qu'ils désirent donner des informations supplémentaires;

4572-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une nouvelle analyse au Comité Consultatif d'Urbanisme pour la demande dérogation mineure no.2015-03.

**8. DONS ET SUBVENTIONS**

4573-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

**8.A. FESTIVAL DE L'ASCENSION EN FÊTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

La demande est refusée.

**8.B. CHORALE UNI-SOL D'HÉBERTVILLE - DEMANDE POUR UTILISATION DU GAZEBO DE LA PLAGE MUNICIPALE**

La demande pour utiliser le gazebo de la plage municipale est acceptée.

**8.C. CALACS ENTRE ELLES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2015-2016**

Un montant de 50 \$ est octroyé.

**8.D. RASSEMBLEMENT DU PATRIMOINE MOTORISÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

La Municipalité remet des articles promotionnels au Rassemblement du patrimoine motorisé.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté au comité de finances le 3 juillet 2015, ainsi qu'à la séance régulière du Conseil et la séance spéciale du Conseil.

#### **LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :**

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Réunion avec Me Gobeil pour le mandat de gestion, les contrats de concession et les règlements généraux de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé aux rencontres suivantes :

- Réunion avec les résidents pour présenter les états financiers du Havre Curé-Hébert
- Mini-Marathon à l'école St-Joseph
- Rassemblement de motos à la Maison des jeunes La Zone
- Vélo avec le Club Optimiste
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) à Larouche
- Jeux d'eau et Skate Parc
- Séance spéciale
- Ressources humaines
- Avec la présidente de Havre curé-Hébert , Mme Olivette Fortin
- Commission des loisirs
- Corporation du Parc Régional du Lac Kénogami pour le dépôt des états financiers
- Fête nationale du Québec
- Les Comptes avec M. Christian Desgagnés

#### **LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :**

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Dépôt des états financiers vérifiés au 31 mars 2015 à la résidence le Pionnier
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud pour le sommaire des indicateurs de gestion déposés
- Comité consultatif d'urbanisme, dont 41 permis ont été émis en mai pour un montant de travaux totalisant 3 056 561 \$ et 33 permis en juin pour un montant de travaux totalisant 467 616 \$

#### **LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :**

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec le représentant du MDDELCC et Qualitas pour le rapport final à être expédié au MDDELCC
- Rencontre avec Mme Marie-Ève Néron, marraine de la Municipalité d'Hébertville pour les problématiques dans le secteur

- Rencontre avec les représentants de Stelar Construction et de Gravier Dunkin Simard pour le développement domiciliaire (avant projet)
- Première rencontre de chantier pour la Salle Multifonctionnelle d'Hébertville pour la signature de la convention de travail
- Rencontre avec M. Sylvain Lemay, directeur général de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons pour établir le protocole de la Route verte pour une aide financière de 50 000 \$
- Rencontre avec M. Maltais et M. Simard pour la problématique du bruit des motocross dans le pic de sable
- Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour le circuit autobus scolaire coupé pour le dîner pour l'année 2015-2016
- Rencontre pour les drones - Offre de services
- Plaintes pour les chiens, les motorisés, les traces de pneus en avant du Carillon, etc.
- Rencontre avec le Député M. Alexandre Cloutier pour le Parc industriel Secteur Sud, la caserne incendie, l'asphaltage et l'eau potable dans le rang St-André
- Plaintes officielles pour le vandalisme sur les plaines vertes, le cabanon du jardin communautaire, le quai du Lac Kénogami
- Rencontre avec plusieurs citoyens à l'Hôtel de Ville
- 2 séances régulières, 1 réunion plénière et 1 séance spéciale à la MRC
- Tournoi de golf de la chambre de commerce
- Représentation vins et fromages à St-Félicien
- 2 signatures de contrat notarié : VTT/Vente de terrain
- Bénédiction de motos le 6 juin au Parc Curé-Hébert
- Assemblée générale annuelle Comité bassin Lac Kénogami
- Séance spéciale du Conseil
- Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Québec
- Régie Incendie à Saint-Gédéon
- Cours de compostage
- Réunion du Réseau Biblio
- Réunion du Conseil d'administration du Centre local de développement
- Séance régulière et spéciale du Conseil
- Sommet économique Alma le 18 juin 2015
- Journée Reconnaissance Partenaires Golf St-Gédéon
- Assemblée générale annuelle de l'organisme Les Gens Oubliés
- Fête nationale du Québec
- Rencontre avec Tourisme Alma
- Inauguration du Parc Curé Hébert
- Conférence de Presse du Premier Ministre à Roberval pour les chemins forestiers et fauniques
- Dossier des médecins, demande présentée à la Direction Régionale Médecine Générale (DRMG) le 6 juillet pour le remplacement du Dr Girard qui quittera le 31 décembre 2015, le dossier demeure en suivi

- Rencontre pour la négociation de l'achat des actifs du Mont Lac-Vert

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.A. MOTION DE FÉLICITATIONS - PARC COMMÉMORATIF CURÉ-HÉBERT

4574-2015

Monsieur le conseiller Robert Duchesne présente une motion de félicitations à la Corporation Hébert Village Historique pour la réalisation du Parc Curé-Hébert, au cœur du quartier patrimonial.

Bravo à tous les bénévoles qui ont mis la main à la pâte et qui ont toujours eu à cœur, depuis plusieurs années, la concrétisation de ce projet.

La Municipalité est fière du résultat comme vous pouvez l'être.

### 10.B. MOTION DE FÉLICITATIONS - FÊTE NATIONALE (BÉNÉVOLES)

4575-2015

Monsieur le conseiller Christian Desgagnés présente une motion de félicitations au comité organisateur de la Fête Nationale qui encore cette année a connu un vif succès malgré la température.

Les nombreux bénévoles qui y ont travaillé ont fourni une somme de travail inestimable, très appréciée de la population.

Encore merci pour votre implication et bravo à tous.

### 10.C. REPORT DU FEU D'ARTIFICE ET DES JEUX GONFLABLES

CONSIDÉRANT la mauvaise température lors de la journée du 23 juin;

CONSIDÉRANT les contrats signés avec les fournisseurs de ces activités;

CONSIDÉRANT les possibilités de déplacer ces activités dans le calendrier;

4576-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déplacer l'activité des jeux gonflables au Camping Municipal le samedi 22 août lors de Fiesta Estivale.

De déplacer les feux d'artifice lors de la Fête de la Reconnaissance des bénévoles en novembre, de manière à souligner plus spécialement l'énorme travail des bénévoles d'Hébertville.

### 10.D. RÉSOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE - BÂTIMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT la transaction immobilière à intervenir entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean relativement aux Plaines Vertes, propriété de la Commission Scolaire et

l'immeuble annexé à l'école St-Joseph (ledit immeuble comprenant des salles de cours, la Palestre, la bibliothèque et l'espace terrain, propriété de la Municipalité);

**CONSIDÉRANT** le fait que de nombreuses améliorations ont été apportées aux Plaines Vertes, notamment l'installation d'un cabanon neuf (pour les annonceurs), le remplacement des structures (clôtures, filets), l'entretien du terrain (tonte de gazon, nettoyage), l'ajout d'un cabanon (pour la patinoire) et qu'aucun frais n'a été réclamé à la Commission Scolaire, propriétaire du fond de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la clientèle scolaire et le service de garde utilisent sans frais toutes ces installations;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la conformité de l'accréditation Village-Relais, il est requis d'installer un bâtiment sanitaire répondant aux exigences de Villages-Relais;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a déjà un tel bâtiment érigé sur les Plaines Vertes et que les infrastructures (eau, égout, électricité) sont déjà sur place, mais que ce bâtiment ne répond pas aux exigences de Village-Relais, donc qu'il doit être remplacé pour la raison évoquée au paragraphe précédent;

**CONSIDÉRANT** aussi qu'il y a un projet jeux d'eau et de « Skate Park » qui seraient également installés sur les Plaines Vertes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets se qualifient pour l'obtention de subventions importantes

**CONSIDÉRANT** le fait que la Municipalité n'est pas propriétaire dudit terrain, ce qui expose la Municipalité à perdre ces subventions;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une volonté citoyenne de continuer à améliorer ces installations;

**CONSIDÉRANT QUE** le cœur de la Municipalité se retrouve dans ces installations, situées en son Centre

**4577-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'une demande officielle soit adressée à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean pour obtenir une autorisation spéciale, dûment approuvée, afin de pouvoir procéder dans ces deux dossiers (bloc sanitaire et Jeux d'eau/Skate Park).

Qu'une copie de cette résolution soit expédiée à la Société immobilière du Québec afin qu'elle ratifie l'autorisation donnée par la Commission Scolaire Lac-Saint-Jean.

## 11. LISTE DES COMPTES

**4578-2015**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane

Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme totalisant 266 679,91 \$.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marcel Lavoie fait mention que la signalisation au coin du bar l'Autre Place n'est pas respectée. De plus il fait la remarque que le bâtiment situé au 266, rue Turgeon à Hébertville est en mauvais état.

Madame Claire Voyer informe que les lumières extérieures du Centre Communautaire sont défectueuses.

Les situations signalées sont notées et les suivis appropriés seront fait.

Madame Denise Vaillancourt aimerait savoir comment avance le dossier de la Commission scolaire. La mairesse Mme Doris Lavoie explique ce qu'il en retourne du dossier.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 21h19.

---

MME DORIS LAVOIE  
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

---

KATHY FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE